

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4014

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Tunnels sous Fourvière, Brotteaux-Servient et Vivier-Merle - Expertise génie civil et programme de GER - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Afin d'assurer sa mission de gestion et d'exploitation des ouvrages dont il a la charge, le service tunnels de la direction de la voirie souhaite développer une démarche de surveillance des ouvrages de génie civil et de programmation des travaux de gros entretien et réparations (GER).

Cette démarche est déjà en place pour le boulevard périphérique nord dont l'exploitation a été confiée à Openly pour huit ans par une délégation de service public. Le délégataire a en charge, notamment, la réalisation d'un programme de GER dont le coût, les interventions et les échéances prévisionnelles sont fixées dans son contrat.

Pour les tunnels exploités en régie directe (hormis le tunnel sous la Croix-Rousse dont la rénovation lourde est en préparation), c'est-à-dire les tunnels sous Fourvière, Brotteaux-Servient et Vivier-Merle, il s'agit de compléter l'état de référence des ouvrages par une surveillance périodique et de programmer et réaliser les travaux de maintenance nécessaires.

Une instruction technique en date du 19 octobre 1979, pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art (Itseoa), fixe les principes et les modalités pour les services de l'État. Cette réglementation, complétée par différents textes plus récents, constitue un cadre de référence pertinent pour les tunnels communautaires.

Les interventions prescrites par l'Itseoa comprennent notamment :

- la constitution et la gestion du dossier de chaque ouvrage,
- une surveillance périodique, par une inspection détaillée initiale après travaux majeurs de remise en état, et par des visites et des inspections périodiques,
- la réalisation des travaux de maintenance et de GER consécutifs aux diagnostics précités.

Cela se traduirait, pour les tunnels de la Communauté, par une opération à créer et une première individualisation d'autorisation de programme évaluée à 1 260 000 €, pour engager les études et travaux nécessaires sur deux ans.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 février 2007 et d'une note d'information au Bureau le 19 mars 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Décide que l'autorisation de programme déplacements urbains est individualisée pour une opération à créer : expertise génie civil et programme de gros entretien et réparations (GER) pour les tunnels sous Fourvière, Brotteaux-Servient et Vivier-Merle, pour un montant de 1 260 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,